

QUI S'Y FROTTE

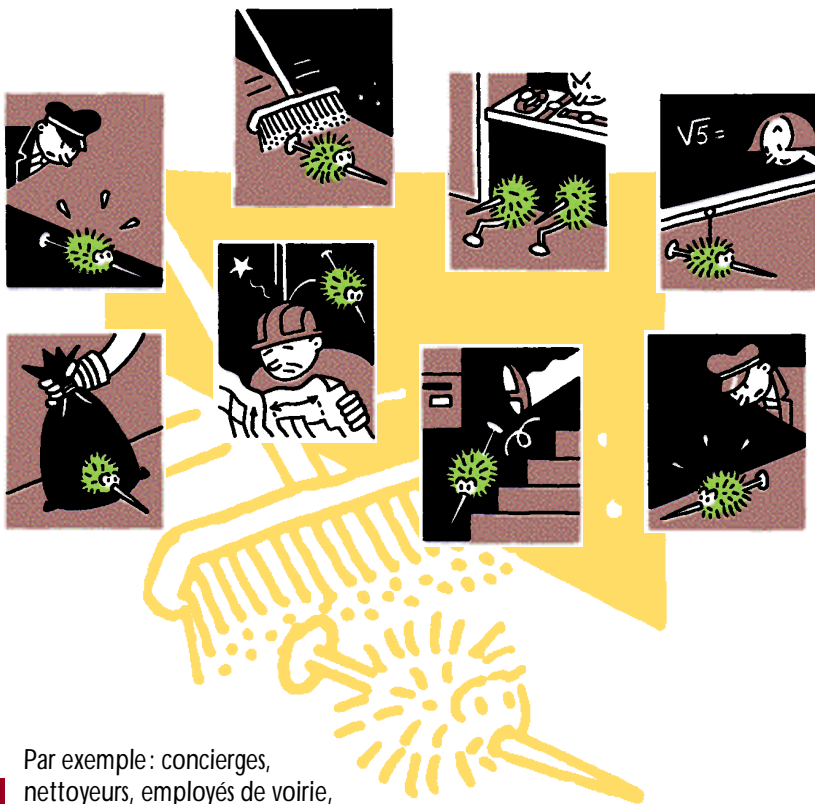
Guide pratique pour les professions occasionnellement concernées par les personnes s'injectant des drogues



NE S'Y PIQUE PAS FORCÉMENT

Cette brochure

s'adresse spécifiquement aux personnes confrontées, notamment dans leur activité professionnelle, à des difficultés occasionnées par certains consommateurs de drogues.



Par exemple : concierges,
nettoyeurs, employés de voirie,
gendarmes, agents de ville, agents
de sécurité, commerçants,
entrepreneurs, enseignants, etc.

Pour des raisons de lisibilité, il est fait usage de la forme masculine, mais les thèmes traités concernent aussi bien les femmes que les hommes.

Votre activité vous met en contact avec des consommateurs de drogues ou avec des questions liées aux usages de drogues injectées et inhalées.

Ces situations vous interrogent, vous inquiètent ou vous posent des problèmes :

- **Je trouve une seringue** (p. 4)
- **Je me suis piqué avec une seringue usagée** (p. 6)
- **Je suis face à une personne qui consomme des drogues dans une allée, un parking...** (p. 8)
- **Je suis face à une personne qui a un malaise** (p. 10)
- **Des personnes se regroupent régulièrement devant mon commerce...** (p. 12)

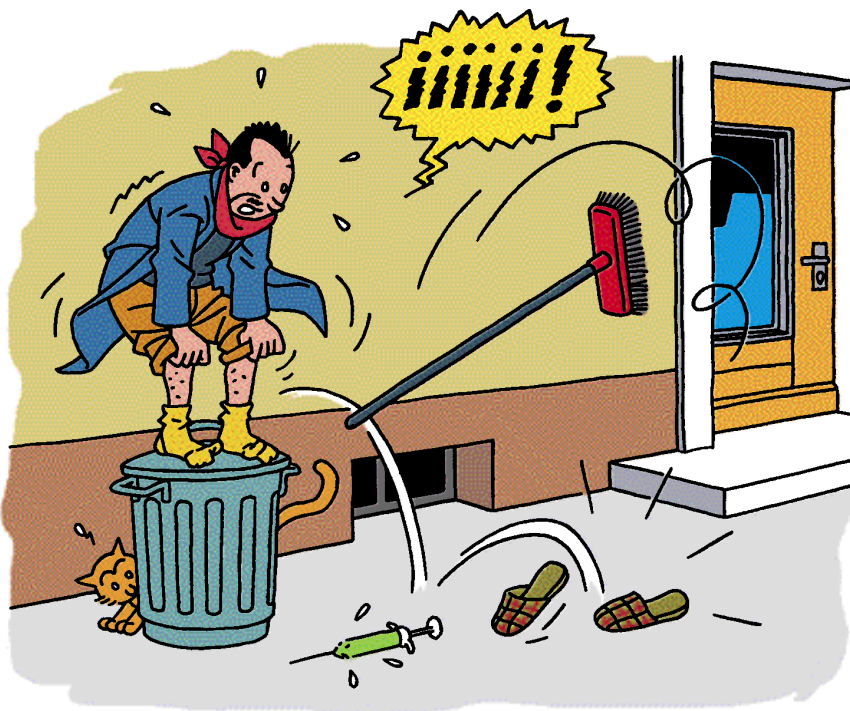
De nombreux efforts sont entrepris par les intervenants sociaux, médicaux et policiers pour tenter de réduire les conséquences négatives de ces problèmes. Néanmoins, la question des drogues est complexe et il n'existe aucune réponse toute faite.

Les besoins de la santé publique et de l'ordre public sont parfois contradictoires. Il est pourtant nécessaire de tenir compte de ces différents besoins pour mener une politique cohérente en matière de drogues.

Cette brochure vous fournit des **informations concrètes** en rapport avec ces situations. Elle ne prétend pas apporter toutes les réponses. Vous pouvez également **contacter les services concernés** afin de chercher des solutions adaptées à la situation qui vous pose problème.

Je trouve une seringue

Que puis-je faire pour m'en débarrasser sans me piquer ?



Nous pouvons être gênés par des seringues qui traînent et c'est compréhensible. Pourquoi sont-elles accessibles aux consommateurs de drogues ?

La lutte contre le virus VIH/sida nécessite la remise de seringues stériles aux consommateurs de drogues. Cela permet de lutter efficacement contre la propagation du VIH/sida et des hépatites. L'efficacité des résultats est indiscutable*. Les personnes sont vivement encouragées à ramener leur matériel dans des lieux appropriés. Une très forte proportion des seringues usagées est détruite dans de bonnes conditions. Il est pourtant vrai que des seringues usagées sont jetées dans des endroits inappropriés.

* En 1988, près de 50 % des nouvelles infections au VIH concernaient les consommateurs de drogues. En 2003, moins de 20% des nouvelles infections les concernent.



Découvrir une seringue peut provoquer chez vous des inquiétudes et cela est bien compréhensible. Pourtant, en vous apprêtant à la ramasser, vous ne risquez rien si vous prenez certaines précautions :

Gardez votre calme pour éviter de commettre un geste maladroit. Observez la situation et l'environnement immédiat de la seringue. La seringue elle-même n'est pas dangereuse, seule l'aiguille l'est en cas de piqûre.

Si vous trouvez une seringue, **ne tentez jamais de remettre le capuchon sur l'aiguille**, vous pourriez vous piquer.

Mettez la seringue dans une bouteille en verre ou une cannette, en la prenant à l'extrémité opposée de l'aiguille. Au besoin, utilisez une pince pour cette manipulation.

Ne jetez jamais la seringue dans une poubelle, une autre personne pourrait se piquer.

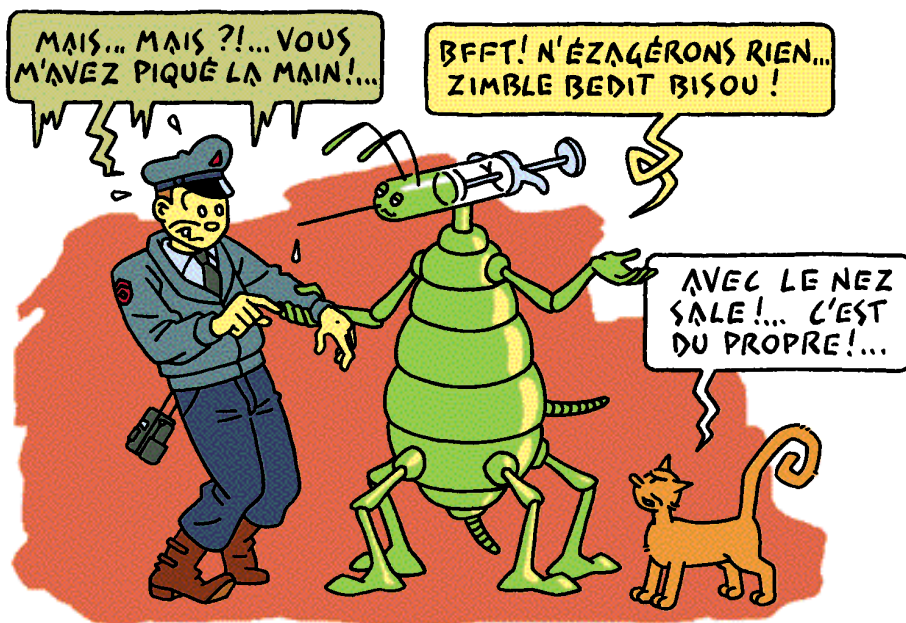
Ne manipulez pas non plus le matériel annexe (tampons, boîtes en carton...) à mains nues, car il peut également cacher une autre seringue ou une aiguille.

Pour vous en débarrasser, vous pouvez la porter dans une pharmacie, dans un lieu de prévention ou dans un bac de récupération prévu à cet effet.

Si vous êtes chargé du ramassage de déchets sur les lieux publics, ne serrez jamais les sacs poubelles entre vos mains ou contre vous, car vous pourriez également vous piquer. Faites également attention aux corbeilles disposées dans la rue. Aucun gant n'est totalement efficace pour éviter une piqûre, mais n'hésitez pas à mettre des gants suffisamment épais ou à utiliser une pince adaptée, afin de limiter les risques.

Je me suis piqué avec une seringue usagée

Qu'est-ce que je risque?
Faut-il agir rapidement?



Le sang est un mode de transmission de certains virus. En cas de piqûre accidentelle, les risques de transmission du virus VIH/sida sont faibles, mais pas inexistant. Par contre, les risques de transmission des virus de l'hépatite B et C sont plus importants.

Cette situation est donc à prendre au sérieux.



Il n'y a aucune raison de se piquer avec une seringue usagée si vous prenez les précautions nécessaires. Toutefois, si cela arrive, un sentiment de crainte, voire d'angoisse est bien naturel. Il est important d'agir au plus vite pour limiter les risques d'infections!

Marche à suivre en cas de piqûre :

Désinfectez immédiatement !

Téléphonez et présentez-vous, si possible avec la seringue et/ou la personne qui l'a utilisée.

- **Immédiatement**
- **A l'hôpital** le plus proche de votre domicile

Vous serez reçu, quelle que soit l'heure, par un médecin qui évaluera avec vous :

- **les risques de contamination** (sida, hépatite B et C)
- **la nécessité d'un traitement** (prophylaxie anti-VIH ou autre) en tenant compte des difficultés et conséquences de celui-ci
- **les précautions à prendre** dans votre vie quotidienne

Attention : cet éventuel traitement n'est efficace que s'il est pris dans les plus brefs délais (maximum 48 heures).

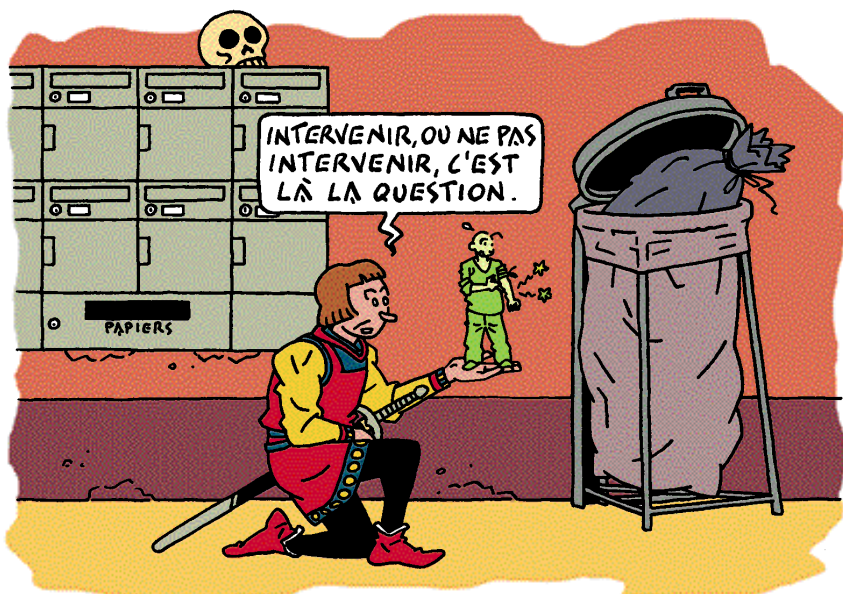
En cas d'accident professionnel, prévenez rapidement votre employeur, afin qu'il puisse aviser les assurances (accident, éventuellement perte de gain) concernées.

Il est possible de **se faire vacciner contre l'hépatite B**, ce qui est recommandé aux personnes exerçant des professions à risques. Il n'existe aucun vaccin protégeant de l'hépatite C ou du VIH/sida, mais des traitements existent. Consultez un médecin dans tous les cas.

NB : A titre informatif, cette marche à suivre est également valable en cas de rupture de préservatif ou après un rapport sexuel non protégé.

Je suis face à une personne qui consomme des drogues dans une allée, un parking ou une cave...

Que dois-je faire ?
Que puis-je faire ?
Qu'est-ce qui me dérange ?



La consommation de drogues est illégale. Néanmoins, un certain nombre de personnes, pour différentes raisons, sont amenées à en consommer dans des lieux "semi-publics" : les espaces utilisés sont en général proches des quartiers où se fait le commerce de rue.

Les intervenants sociaux-médicaux cherchent à rendre les usagers de drogues attentifs au respect de la population. Notons que la plupart de ceux-ci ne pose aucun problème de voisinage.

Comment gérer au mieux ces situations?

En utilisant ces lieux, le consommateur ne commet pas un acte dirigé contre vous. Dans ces moments, vécus comme urgence, il pense avant tout à lui et la notion du monde environnant devient parfois floue.



Sa présence peut vous déranger ou vous mettre en colère (désordre, déchets, sentiment d'insécurité, peur d'un incendie, peur d'une agression, inquiétude pour les enfants...). La découverte de traces est aussi un motif de désagrément.

Chaque personne a ses propres réactions, qu'elle soit consommatrice de drogues ou responsable des lieux. **Ces rencontres imprévues peuvent se passer très bien ou être au contraire explosives.**

Quelques suggestions pour favoriser une aussi bonne gestion que possible de ces situations:

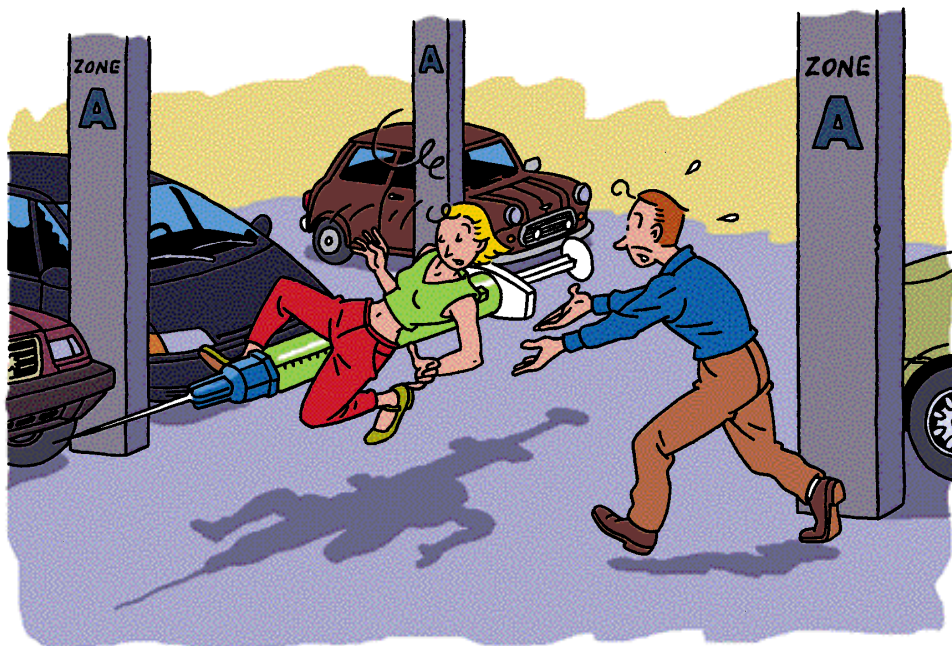
- Il est préférable d'éviter toute attitude agressive ou de créer le conflit.
- Si vous parlez à la personne avec respect et politesse, elle n'en sera que plus respectueuse à votre égard.
- Il peut vous être utile de vous rappeler que souvent ces personnes souffrent, et peuvent parfois être angoissées, voire dans un état de panique.
- Si la personne a déjà commencé son injection, il vaut mieux la laisser terminer. Ne cherchez surtout pas à lui prendre son matériel.
- Vous pouvez lui demander de ne pas laisser de déchets ou de seringues.
- Vous pouvez lui faire part du dérangement éventuel qu'elle vous occasionne ou de votre interdiction (comprendre n'est pas accepter) quant à l'utilisation de cet espace pour ses injections.
- Vous pouvez installer un panneau ou une affiche demandant aux usagers de drogues de penser aux enfants et aux habitants. La plupart des personnes se déplaceront volontiers à votre demande.
- Si vous souhaitez établir la communication avec la personne, souvenez-vous que les phrases du type "vous ne devriez pas vous droguer" peuvent bloquer la conversation.

Je suis face à une personne qui a un malaise :

- elle est allongée et inerte...
- elle semble à moitié consciente...

Que dois-je faire ?

Qu'est-ce que je risque ?



Un malaise peut être dû à de nombreuses causes. S'agissant des drogues injectables, la prise de produits comme l'héroïne, parfois mélangée avec des médicaments ou de l'alcool peut provoquer ce que l'on appelle une **overdose** (ou surdose). **Il s'agit d'une intoxication aiguë du système respiratoire pouvant conduire très rapidement jusqu'à la mort.**

Le nombre d'overdoses mortelles a nettement diminué en Suisse ces dernières années. La mort n'est pas une fatalité inhérente à la consommation de drogues, mais en cas de malaise, il est nécessaire d'agir vite.



Votre intervention rapide peut sauver une vie !

Plusieurs situations sont possibles :

- **La personne s'endort si elle n'est pas stimulée :** Elle est en début d'intoxication et risque un arrêt respiratoire. A ce stade, il est très important de maintenir la vigilance : la stimuler sans interruption, lui parler, la faire marcher, lui rappeler de respirer.
- **La personne est inerte :** répond-elle ?
respire-t-elle ?
son pouls est-il perceptible ?

Appelez immédiatement les secours au No 144 (appel gratuit, même depuis une cabine téléphonique).

Décrivez précisément le lieu de l'accident et restez (ou revenez après l'appel des secours) auprès de la personne. N'hésitez pas à solliciter de l'aide.

Utilisez vos éventuelles connaissances en matière de premiers secours.

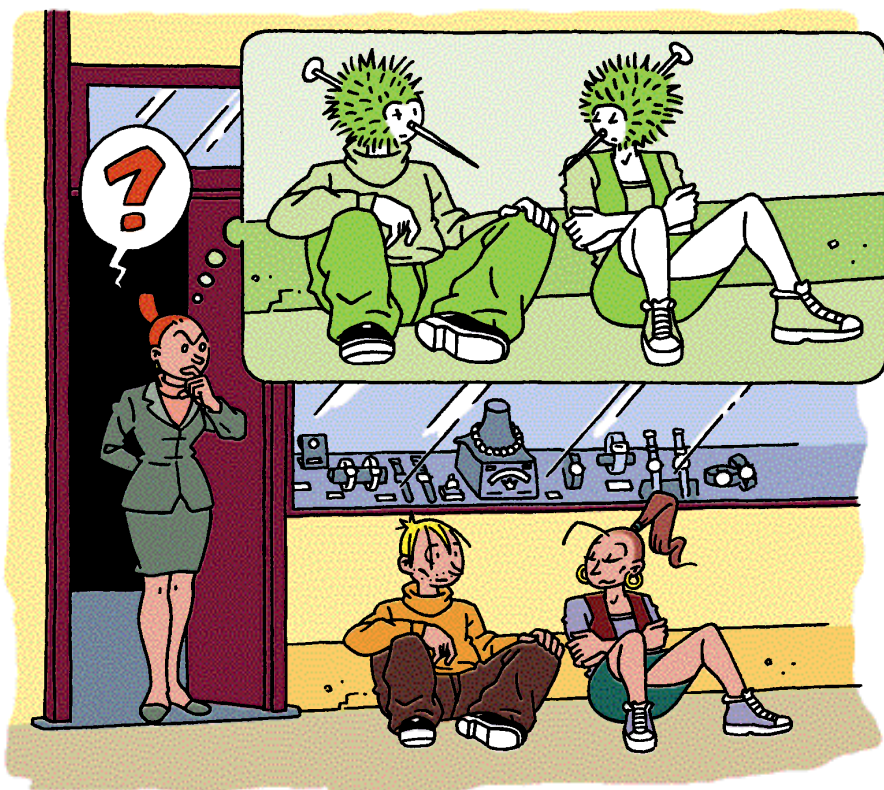
Si vous devez déplacer la personne, attention à ne pas vous piquer avec une seringue qui serait restée sur elle. En cas de saignement, faites attention à vous protéger également.

Au niveau juridique, vous avez l'obligation de porter secours aux personnes en danger, dans la mesure de vos connaissances.

Après avoir vécu une telle situation de forte intensité émotionnelle, vous pourriez avoir le souhait d'en parler. Au besoin, n'hésitez pas à vous adresser ou à téléphoner à l'un des services de prévention ou de soutien.

Des personnes se regroupent régulièrement devant mon commerce...

Cela me dérange, que puis-je faire ?



Lorsqu'il s'agit de consommateurs de drogues, la plupart des villes suisses ont fait le choix de ne pas laisser se former des concentrations de consommateurs, afin de ne pas faciliter le trafic des drogues.

Toutefois, le marché clandestin obéit à la nécessité du contact entre les vendeurs et les acheteurs. Ceci peut impliquer pour ces derniers de longues heures d'attente et d'immobilité, parfois à proximité de commerces.



Pour les consommateurs, s'installer sur un lieu public, devant une vitrine par exemple, correspond également à la nécessité d'entretenir des relations sociales et non à une volonté de nuire en particulier à votre commerce ou quartier.

Très souvent, c'est dans la durée que la présence de personnes devient difficilement supportable, même si elle n'est pas illégale. En général, il ne suffit ni de déléguer simplement ce problème à la police, ni même de régler seul la situation de manière répressive. Par contre, il vous sera certainement utile d'user de diplomatie et de conviction.

Cherchez d'abord à observer et à préciser ce qui vous dérange.

- **S'agit-il toujours des mêmes personnes, aux mêmes heures ?**
- **Etes-vous dérangé par leur présence, leur comportement, leur apparence ou, plus généralement, par ce qu'ils évoquent pour vous ?**

Il est important de ne pas agir seul :

- Vous pouvez confronter vos observations avec vos collègues, vos voisins, etc.
- Vous pouvez créer les contacts avec les professionnels impliqués : travailleurs sociaux, policiers.
- Si vous intervenez auprès des personnes, il est préférable de le faire sur les sujets qui vous concernent directement (comme la présence dans la durée, le comportement) et de vous abstenir de jugement de valeur sur la consommation ou le trafic. Vous pouvez aussi vous référer à la rubrique "*je suis face à une personne qui consomme...*"
- Il peut être souhaitable de tenter de trouver un terrain d'entente.

La plupart des gens se déplaceront volontiers à votre demande, si un contact préalable a été établi.

Approche des problèmes liés à la consommation de drogues



Pour réduire les problèmes liés aux drogues, la Suisse a adopté depuis 1991 une politique dite des 4 piliers, qui comprend **la prévention, le traitement, la réduction de risques et la répression.**

Il s'agit d'une approche pragmatique qui a permis d'observer des améliorations dans divers domaines :

- **Contrairement à ce que l'on prétend parfois, le nombre de consommateurs de drogues n'a pas augmenté au cours de ces dernières années**
- **La prise en charge et la couverture médicale des toxicomanes se sont nettement améliorées**
- **Le nombre de nouvelles infections au VIH est en régression**

En favorisant la réduction de risques, on cherche à diminuer au maximum les conséquences négatives de la consommation de drogues (maladies infectieuses, overdoses, exclusion sociale...) et par là même, des coûts de santé. L'expérience montre que se défaire d'une forte dépendance nécessite une démarche construite dans la durée. Les rechutes ne sont pas à exclure. Pour cela, il est nécessaire d'aider les personnes durant leur période de consommation, lorsqu'elles n'ont pas encore pu ou voulu prendre la décision de quitter la drogue.

Les consommateurs abusifs de drogues ont besoin de l'aide de la société afin que la toxicomanie ne soit pour eux qu'une étape et non une voie sans issue.

Approche de la question du VIH/sida et des hépatites

La politique adoptée en Suisse par rapport au sida comporte trois objectifs généraux :

- **Eviter les nouvelles infections**
- **Atténuer les conséquences négatives de l'épidémie**
- **Encourager la solidarité avec les personnes vivant avec le virus**

Il s'agit d'informer la population de la manière la plus claire possible et d'éviter toute forme de discrimination à l'égard des personnes atteintes.

Les traitements développés à l'heure actuelle amènent des résultats encourageants, pourtant le sida est encore une maladie mortelle. Il reste nécessaire de se protéger contre le virus VIH. En 2003 on dénombrait un total de 756 nouvelles infections en Suisse dont environ 60% de personnes hétérosexuelles et environ 17% de personnes injectant des drogues.

Les principaux modes de transmission du virus du VIH/sida sont :

- **Les sécrétions sexuelles, lors de relations non protégées** : rapport anal ou vaginal, rapport bucco-génital si le sperme entre dans la bouche. L'utilisation du préservatif reste le meilleur moyen d'éviter la transmission de virus,
- **Les contacts sanguins, en cas de partage de seringues** par les usagers de drogues.

La salive, le fait de toucher quelqu'un, les poignées de porte, les toilettes ou les piqûres de moustiques ne comportent, quant à eux, aucun risque de transmission du virus VIH.

Les hépatites B et C posent également de sérieux problèmes de santé publique. Les voies de transmission de ces virus sont les mêmes que pour le VIH (voie sexuelle rare pour l'hépatite C).

Une infection est plus rapide car les virus de l'hépatite survivent plus longtemps que les virus VIH. Un vaccin contre l'hépatite B est disponible. Mais, comme pour le VIH, aucun vaccin n'existe actuellement contre l'hépatite C. Néanmoins les nouveaux traitements sont de plus en plus efficaces.

Les consignes les plus importantes:

Eviter les blessures

- Ne jamais remettre le capuchon sur l'aiguille !
- Ne jamais jeter une seringue dans une poubelle !

Soigner immédiatement les blessures liées à une piqûre accidentelle

- Désinfecter la blessure !
- Se rendre immédiatement à l'hôpital le plus proche !

Premier secours en cas de surdose

- Alerter immédiatement les secours au No 144 !
- Utiliser les connaissances de premier secours !

Eviter tout contact direct avec le sang.

En cas de déplacement de la personne, attention à ne pas se piquer avec une seringue qui serait restée sur elle.

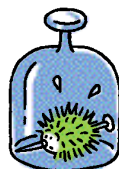
Contact et commandes:

FASD | BRR | URD
Bureau Suisse pour la réduction
des risques liés aux drogues
Rte des Arsenaux 9
1700 Fribourg

Tél.: 026 347 15 75 Fax: 026 347 15 78
Courriel: office@fasd-brr-urd.ch

FASD | BRR | URD
Bureau Suisse pour la réduction des risques liés aux drogues

GROUPE SIDA GENÈVE



EPiC



Conception et réalisation: Groupe Sida Genève en collaboration avec l'EPiC (équipe de prévention et d'intervention communautaire)

Avec le soutien du Bureau Suisse pour la réduction des risques liés aux drogues, BRR, Fribourg

Illustrations: Exem – Infographie: Nicolas Schweizer

Copyright: Groupe Sida Genève et Exem, Genève

Deuxième version actualisée, janvier 2005